



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le mercredi 8 juillet 2009, à 17 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Yvon Bussières, président
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Jean-Marie Matte
Carole Bégin-Giroux	Ralph Mercier
Francine Bouchard	Patrick Paquet
Richard Côté	Guy Perrault
André Demers	François Picard
Michel Fecteau	Ginette Picard-Lavoie
Jacques Joli-Coeur	Marc Simoneau
Gérard Landry	Jacques Teasdale
Louise Lapointe	Denise Tremblay Blanchette
Lisette Lepage	Denise Trudel
André Letendre	Conrad Verret
Alain Loubier	Steeve Verret
Pierre Maheux	

Sont également présents:

Madame Suzanne Canac Marquis, directrice général adjointe
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Sont absents:

Monsieur le conseiller Pierre Blouin
Monsieur le conseiller Raymond Dion
Madame la conseillère Anne Guérette
Madame la conseillère Anne Létourneau
Monsieur le conseiller Gilles Marcotte
Monsieur le conseiller Gérald Poirier
Monsieur le conseiller Paul Shoiry
Madame la conseillère Marie France Trudel
Monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt

À 17 h 30, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CV-2009-0868 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la ville tenue le 8 juillet 2009, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-0869 Avis de motion relatif au Règlement sur l'institution du système de colistier, R.V.Q. 1556 - AJ2009-060

Avis de motion est donné par monsieur le maire Régis Labeaume qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement permettant la double candidature conformément à l'article 146 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., chapitre E-2.2. Il permet au candidat au poste de maire de tout parti autorisé de poser sa candidature au poste de conseiller d'un seul district électoral, conjointement avec un autre candidat du parti. Ce candidat devient alors son colistier.

Lorsque ce candidat est proclamé élu au poste de maire, son colistier l'est au poste de conseiller dans la mesure où le candidat élu au poste de maire a reçu le plus grand nombre de votes dans le district pour l'élection d'un conseiller.

Lorsqu'il n'a le droit d'être proclamé élu qu'au poste de conseiller, il est élu à ce poste de préférence à son colistier.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de quinze (15) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 17 h 46, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/lh